



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2009

### QUESTION ORALE

#### **Réponse à la question orale de Monsieur DELANNOY William concernant les problèmes de fonctionnement de la piscine**

##### **Réponse :**

Par courrier en date du 20 octobre 2009, dans le cadre des questions orales de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2009, vous m'interrogez sur les problèmes de fonctionnement à la piscine municipale.

Je tiens à vous préciser les éléments suivants :

##### **Maintenance du bâtiment**

###### 1. Fermeture de la verrière :

En raison d'une fissuration des poutres béton causée par la poussée des vérins de levage, la ville a souhaité maintenir la fermeture de la verrière, conformément au principe de précaution.

Une expertise est en cours pour permettre l'indemnisation de la Commune par les assureurs et la réalisation de travaux de confortation.

###### 2. Jets de bassin :

Les problèmes de fonctionnement sont liés à la corrosion des systèmes électrique et informatique. Les pièces de remplacement ont été commandées.

###### 3. Mauvais fonctionnement des casiers des vestiaires

Sur environ 600 casiers, seuls 12 ne fonctionnent pas. Les personnels de la piscine sont attentifs à faire remplacer rapidement les casiers défectueux.

###### 4. Les sèche-cheveux

Le mauvais fonctionnement des sèche-cheveux est lié à un dysfonctionnement de l'armoire électrique, dont la réparation est prévue prochainement sous réserve de la réception des pièces.

###### 5. Les portes des douches

Les portes ont subi des dégradations liées à l'humidité du lieu. Elles n'ont pas vocation à être remplacées car elles ne présentent pas une utilité réelle.

## 6. Les plafonds des vestiaires et l'éclairage

Les plafonds des vestiaires sont endommagés à la suite de nombreuses interventions de recherche de fuite. Cependant, il ne reste que deux ou trois faux-plafonds abimés qui vont être remplacés rapidement.

Les problèmes récurrents d'éclairage sont dus aux mauvaises conditions de ventilation. Néanmoins, à ce jour, tous les éclairages sont en état de fonctionnement.

### Dédommagement des personnes

Les abonnés payent une cotisation au trimestre pour accéder à la piscine.

En raison de la fermeture, non prévue, d'une semaine au mois d'août de la piscine, les abonnés ont bénéficié du prolongement de leur abonnement de la même durée que l'indisponibilité. **La publication de cette mesure dans le journal municipal est en cours d'instruction.**